

FORMULAIRE 53-901 F, AVIS DE CHANGEMENT IMPORTANT SUIVANT LE PARAGRAPHE 85 1) DE LA LOI INTITULÉE *SECURITIES ACT* (COLOMBIE-BRITANNIQUE)

FORMULAIRE 27, AVIS DE CHANGEMENT IMPORTANT SUIVANT LE PARAGRAPHE 118 1) DE LA LOI INTITULÉE *SECURITIES ACT* (ALBERTA)

FORMULAIRE 27, AVIS DE CHANGEMENT IMPORTANT SUIVANT LE PARAGRAPHE 75 2) DE LA LOI SUR LES VALEURS MOBILIERES (ONTARIO)

AVIS DE CHANGEMENT IMPORTANT SUIVANT L'INSTRUCTION CANADIENNE N^o 40 (YUKON)

FORMULAIRE 27, AVIS DE CHANGEMENT IMPORTANT SUIVANT LE PARAGRAPHE 73 DE LA LOI SUR LES VALEURS MOBILIERES (QUÉBEC)

[REMARQUE : chaque avis exigé par les lois et l'instruction précitées doit parvenir à la Commission dans une enveloppe adressée à la Commission et portant la mention " Information continue ".]

[REMARQUE : lorsque cet avis est déposé sous pli confidentiel, il y a lieu d'indiquer en majuscules, au début de l'avis, la mention " CONFIDENTIEL " et tous les éléments devant être déposés doivent être mis dans une enveloppe adressée à la Commission et portant la mention " CONFIDENTIEL ".]

Rubrique 1. Émetteur assujetti

Dénomination complète de l'émetteur :

Gabriel Resources Ltd. (la société)

Le principal établissement de l'émetteur assujetti au Canada se situe à l'adresse suivante :

110 Yonge Street
Bureau 1501
Toronto (Ontario)
M5C 1T4

Téléphone : (416) 955-9200

Rubrique 2. Date du changement important

Le 2 novembre 2001

Rubrique 3. Communiqué de presse

Les date et lieu de diffusion du communiqué de presse sont les suivants :

Le 2 novembre 2001

Le communiqué de presse a été diffusé à l'intention de la Bourse de Toronto et par l'entremise de divers autres moyens d'information approuvés.

Rubrique 4. Résumé du changement important

Gabriel a reçu l'étude de faisabilité définitive (la *deuxième étude*), dont la coordination et l'exécution relèvent de GDR Minproc Limited (*Minproc*) de Perth, en Australie-Occidentale, à l'égard du projet Rosia Montana qui appartient à 80 % à Gabriel, en Roumanie.

Rubrique 5. Description complète du changement important

Faits saillants

Gabriel a reçu l'étude de faisabilité définitive (*l'étude*), dont la coordination et l'exécution relèvent de Minproc, à l'égard du projet Rosia Montana qui appartient à 80 % à Gabriel, en Roumanie. Un sommaire des faits saillants de l'étude, portant sur la totalité du projet, se résume comme suit :

Débit de l'usine	8 mta
Réserves	10,1 moz d'or 54,4 moz d'argent
Durée de vie de la mine	25 années
Récupération métallurgique ¹⁾	82,1 % Au et 54,2 % Ag
Production moyenne d'or par année ¹⁾	329 000 oz
Coûts en capital initiaux (en millions de dollars)	192 \$ US
Fonds de roulement (en millions de dollars)	2,0 \$ US
Capitaux de soutien (en millions de dollars) ¹⁾	154 \$ US
Décaissement d'exploitation ^{1) 2)}	118 \$ US
Total des coûts au comptant ^{1) 2)}	124 \$ US
Total des coûts de production ^{1) 2)}	167 \$ US
Taux de rendement interne ^{3) 4)}	20,1 %
Valeur actuelle nette ^{3) 4)} (en millions de dollars) (taux d'actualisation de 0 %)	792 \$ US 332 \$ US
Valeur actuelle nette ^{3) 4)} (en millions de dollars) (taux d'actualisation de 5 %)	138 \$ US
Valeur actuelle nette ^{3) 4)} (en millions de dollars) (taux d'actualisation de 10 %)	
Période de récupération	4,3 années

- 1) Au cours de la durée de vie de la mine.
- 2) Par once d'or/déduction faite des crédits au titre de l'argent.
- 3) Sur une base entièrement consolidée.
- 4) Après impôts, 275 \$ US par once d'or.

Le texte qui suit décrit les diverses composantes de la deuxième étude.

Vue d'ensemble et portée de l'étude

En plus de la première étude de faisabilité définitive (*la première étude*) sur Rosia Montana, dont les résultats ont été publiés dans le communiqué de presse de Gabriel en date du 14 août 2001, Gabriel a également mandaté Minproc d'assurer la coordination et la préparation de la deuxième étude à l'égard de son projet Rosia Montana, en utilisant les mêmes conseillers que ceux utilisés lors de la première étude.

La deuxième étude aborde tous les aspects devant servir à démontrer la viabilité, tant technique qu'économique, de la mise en valeur d'une mine à ciel ouvert de grande envergure et d'une usine de traitement à Rosia Montana. La première étude visait une mine à ciel ouvert et une usine de traitement de 10 mta.

Les première et deuxième études présentent à la société deux scénarios de mise en valeur différents pour le projet Rosia Montana et fournissent à la société la base pour commencer une analyse de la taille optimale et de la méthode de minage pour la mise en valeur ultime de Rosia Montana.

Ressources

RSG a calculé les ressources mesurées, indiquées et présumées dans le cadre de l'étude en se servant d'une teneur de coupure de 0,6 g/t d'or, de blocs de 10 m × 10 m x 10 m, et du krigeage à indicateurs multiples, comme suit :

<u>Catégorie de ressources</u>	<u>Tonnes</u>	<u>Teneur (g/t)</u>		<u>Onces contenues</u>		<u>Pourcentage des ressources (%) (Oz Au)</u>
		<u>Or</u>	<u>Argent</u>	<u>Or</u>	<u>Argent</u>	
Mesurées	134 580 000	1,6	8	6 860 000	36 430 000	48
Indiquées	<u>161 870 000</u>	1,2	5	<u>6 130 000</u>	<u>24 910 000</u>	<u>43</u>
Total des ressources mesurées et indiquées	<u>296 450 000</u>	1,4	6	<u>12 990 000</u>	<u>61 340 000</u>	91
Présumées	47 620 000	0,9	4	1 310 000	5 670 000	9

Les ressources ont été calculées par RSG conformément à la norme canadienne 43-101. Le D^r Julian Barnes, B.Sc. (spécialisé), Ph.D., de RSG, est la personne qualifiée (au sens de la norme canadienne 43-101) responsable de l'estimation des ressources incluses dans la deuxième étude.

Réserves

RSG a calculé les réserves prouvées et probables dans le cadre de la deuxième étude en se servant d'une méthode d'évaluation par blocs se rapprochant d'une teneur de coupure équivalant à 0,6 g/t d'or, comme suit :

Réserves prouvées et probables

<u>Catégorie</u>	<u>Tonnes</u>	<u>Teneur (g/t)</u>		<u>Métaux en place</u>	
		<u>Or</u>	<u>Argent</u>	<u>Or</u>	<u>Argent</u>
Prouvées	108 000 000	1,8	9,4	6 100 000	32 500 000
Probables	<u>91 700 000</u>	<u>1,3</u>	<u>6,1</u>	<u>4 000 000</u>	<u>17 800 000</u>
Total	<u>199 700 000</u>	<u>1,6</u>	<u>7,8</u>	<u>10 100 000</u>	<u>50 400 000</u>

Les réserves ont été calculées par RSG conformément à la norme canadienne 43-101. MM. Harry Warries et David Quinlivan, tous deux de RSG, sont les personnes qualifiées (au sens de la norme canadienne 43-101) responsables de l'estimation des réserves incluses dans la deuxième étude.

Exploitation minière

Méthode d'exploitation

Dans la deuxième étude, on prévoit exploiter le projet Rosia Montana par mine à ciel ouvert classique de grande envergure, au tonnage brut, à l'aide d'une flotte de pelles-bettes hydrauliques de 140 tonnes et de gros camions transporteurs de 90 tonnes exploitée par son propre propriétaire, dans le cas de la phase primaire de la production. Au fur et à mesure de la répartition des réserves entre les quatre

secteurs principaux, soit Cetate, Cîrnic, Orlea et Jig, situés très près les uns des autres et chevauchant la vallée de Rosia Montana, l'exploitation minière sera exécutée dans quatre sites distincts d'abattage minier à ciel ouvert. La mine a été conçue pour fonctionner 7 jours par semaine, 24 heures sur 24.

Débit

L'exploitation minière repose sur un taux d'abattage moyen de 8 mta au cours de la durée de vie de la mine, soit 25 années. Le débit oscillera entre environ 6,4 mta pour le minerai dur, 7,5 mta pour le minerai de moyenne dureté et 9,6 mta pour le minerai tendre. La dureté du minerai se répartit en moyenne comme suit : 10 % de minerai dur, 43 % de minerai de moyenne dureté et 47 % de minerai tendre. Par conséquent, l'usine de traitement a été conçue spécialement pour avoir un débit variant de 800 t/h pour le minerai dur, à 1 200 t/h pour le minerai tendre.

Calendrier de l'exploitation minière

On prévoit entamer l'exploitation minière à Cetate puisque ce gisement est le plus rapproché de l'usine de traitement et qu'il nécessitera le moins de travaux de mise en valeur. L'abattage sera ensuite entrepris à Cîrnic. Cetate et Cîrnic comptent ensemble pour la majeure partie des réserves prouvées et probables. Par la suite, ce sera au tour de Orlea, puis le processus de mise en valeur entrera dans sa phase finale au gisement Jig. Pour les gisements Cîrnic, Cetate et Orlea, les chantiers seront exploités en plusieurs étapes pour permettre le déroulement ordonné des activités de mise en valeur et d'abattage dans l'ensemble de ceux-ci, tandis que l'exploitation du gisement Jig ne fera qu'en une seule étape. Tous les chantiers comporteront des gradins de 10 mètres de hauteur, un angle d'inclinaison entre 40 et 50 degrés et seront d'une profondeur maximale de 220 à 260 mètres.

Résidus

Au total, les quatre chantiers donneront lieu à l'enlèvement d'environ 196,4 millions de tonnes de résidus au cours de la durée de vie de la mine envisagée par le projet, ce qui correspond à un coefficient de recouvrement global stériles/minerai moyen de 0,98 à 1 pour la durée de vie de la mine. Le plan opérationnel de la mine prévoit l'utilisation d'environ 33 millions de tonnes de stériles pour l'érection de l'installation de gestion des résidus miniers. Tous les déchets supplémentaires seront déposés dans l'une des deux principales haldes, soit la halde de stériles Corna, située au sud de Cîrnic et la halde de stériles de Cetate, située à l'ouest du gisement du même nom.

Production de métaux

Il est envisagé dans la deuxième étude que le projet Rosia Montana produira en moyenne 329 000 onces d'or par année pour la durée de vie de la mine, s'étalant de 476 000 onces d'or par année vers les débuts de la durée de vie de la mine, à 210 000 onces d'or par année plus tard au cours de cette durée. En outre, au cours de sa durée de vie, cette mine donnera lieu en moyenne à la production de 1,1 million d'onces d'argent par année, à titre de sous-produit, qui s'étalera de 2,3 millions d'onces à 0,3 million d'onces.

Essais métallurgiques et conception des procédés

Le programme d'essais métallurgiques de la première étude a été utilisé dans le cadre de la deuxième étude et les résultats de ces essais font état d'un taux de récupération global de 82,1 % pour l'or et de 54,2 % pour l'argent, en fonction du taux moyen pondéré de récupération pour les différents types de minerai.

Usine de traitement

Différents procédés de récupération de l'or ont été examinés dans le cadre de l'étude. Les installations de traitement optimal choisies aux termes des essais métallurgiques comprennent des installations conventionnelles de concassage primaire, de BSA et de broyage à boulets, de concentration par gravité et de récupération par LC. Le minerai brut sera transféré directement des piles de stockage au broyeur giratoire, puis sera acheminé au circuit de broyage et de triage composé d'une usine de BSA, de deux usines de broyage à boulets et d'un broyeur à galets. Le procédé de récupération gravimétrique primaire et secondaire de l'or natif, à l'aide d'une succession de bacs à pistonage, sera suivi d'un circuit complet de LC formé de neuf réservoirs de 3500 m³ pouvant absorber le débit moyen de 1 000t/h. Deux circuits d'élution produiront l'éluat devant être traité par extraction électrolytique et les métaux précieux seront récupérés sous forme de barres de métal aurifère. La boue de résidus sera lavée afin d'en récupérer le cyanure avant d'être acheminée à l'installation de gestion des stériles. Des dispositions ont été prises pour la destruction du cyanure contenu dans tous les effluents de l'installation de traitement des résidus.

L'usine de traitement a été conçue pour fonctionner 7 jours par semaine, 24 heures sur 24.

L'usine de traitement sera située selon la description qui en est faite dans la première étude. Sur le plan des infrastructures, le projet Rosia Montana est bien pourvu étant donné qu'il est localisé dans une région où sont déjà établies de grandes exploitations minières. Le projet est accessible par route pavée, se situe à proximité de sources suffisantes d'électricité et d'eau et bénéficiera d'une nouvelle liaison par fibres optiques avec le village de Rosia Montana.

Installation de gestion des stériles

Les résidus de l'usine de traitement seront pompés dans une installation de gestion des résidus dotée d'une capacité de 250 millions de tonnes, située dans la vallée de Corna, au sud-ouest immédiat de Cîrnic. La construction de l'installation de gestion des stériles a été divisée en deux composantes, le bassin de résidus et le terril de résidus. Le bassin de résidus sera érigé et étendu en cinq étapes au cours de la durée de vie de la mine et ne requerra pas un système de revêtement formel compte tenu de la grande imperméabilité du mort-terrain et des sédiments crétacés sous-jacents. Le péril de rebuts sera construit en 19 étapes sur la durée de vie de la mine et une fois achevé, s'élèvera à environ 180 mètres au-dessus du plancher de la vallée de Corna. Ce terril sera érigé principalement à partir de roches stériles tirées de la mine.

Comme dans la première étude, le bilan hydrologique de l'installation de traitement des résidus indique que celle-ci sera en déficit hydrique dans la plupart des conditions climatiques en autant que l'écoulement des fosses et du bassin de résidus est contrôlée. Il ne sera donc pas nécessaire d'évacuer dans l'environnement les eaux de l'installation de gestion des résidus, sauf en cas de précipitations extrêmes. L'installation de gestion des résidus aura en tout temps une capacité suffisante pour retenir les eaux de ruissellement engendrées par des précipitations maximum susceptibles de se produire. Dans l'éventualité d'une tempête extrême, le ruissellement excédentaire sera toutefois, soit stocké dans l'installation de gestion des résidus aux fins de son usage dans le traitement, soit traité pour rencontrer les normes acceptables et être évacué.

Évaluation de l'impact sur l'environnement

Une Évaluation de l'impact sur l'environnement (une *EIE*) a été préparée dans le cadre de la deuxième étude et aborde des questions liées à la construction, à l'exploitation et à la fermeture du projet et couvre tous les enjeux importants en matière d'environnement qui ont été identifiés.

Mise en valeur et réinstallation des communautés

Aux fins de la deuxième étude, Planning Alliance, a préparé PR régissant la relocation et la réinstallation des communautés de la municipalité de Rosia Montana qui seront touchées par la mise en valeur d'une mine à ciel ouvert de grande envergure à Rosia Montana. Le PR est conforme aux directives de la Banque mondiale en matière de réinstallation involontaire, ainsi qu'aux exigences légales de la Roumanie.

Coûts en capital

Les coûts en capital initiaux s'élèveront à quelque 192,4 millions de dollars US, soit environ 9,4 millions de dollars US qui seront consacrés aux activités minières préalables à la production, 24 millions de dollars US au matériel d'exploitation minière et à la mise en valeur de la mine, 101,2 millions de dollars US à l'usine de traitement et aux coûts des infrastructures, 13,1 millions de dollars US aux coûts de l'installation de gestion des résidus à 24 millions de dollars US aux frais de réinstallation du village et 20,8 millions de dollars US aux coûts assumés par le propriétaire. Durant la première année d'exploitation, 2 millions de dollars US devront être consacrés au fonds de roulement. Les capitaux de soutien et reportés nécessaires pour la durée de vie de la mine totaliseront quelque 153,5 millions de dollars US.

Frais d'exploitation

Les décaissements d'exploitation se chiffrent en moyenne à 118 \$ US par once d'or récupérée, net des crédits au titre de l'argent, pour la durée de vie de la mine, tandis que le total des coûts au comptant s'élève en moyenne à 124 \$ US. Le total des coûts de production représente en moyenne 167 \$ US par once d'or récupérée, net des crédits au titre de l'argent, pour la durée de vie de la mine. Les coûts d'exploitation par tonne sur le site, notamment les coûts reliés à l'exploitation minière, au traitement et aux stériles, ainsi que les frais généraux et administratifs, s'élèvent en moyenne à 5,42 \$ US pour la durée de vie de la mine. Tous les calculs des coûts par once ont été effectués conformément aux lignes directrices établies par l'Institut de l'or.

Analyse financière

Compte tenu d'un prix de 275 \$ US par once d'or et de 5,00 \$ US par once d'argent, le projet Rosia Montana a fourni un taux de rendement interne de 20,1 %, sur une base entièrement consolidée, et une valeur actuelle nette après impôts de 332 millions de dollars US à un taux d'actualisation de 5 %.

La rentabilité économique du projet Rosia Montana bénéficie du fait qu'il soit situé dans la région classée comme " zone désavantagée ", ainsi que des dispositions des lois minières roumaines. Le projet se trouve ainsi dispensé d'impôts sur le revenu jusqu'en octobre 2009 et de droits de douane pour la durée de vie du projet. Gabriel paie une redevance de production brute de 2% au gouvernement de la Roumanie à l'égard de l'intégralité de la production de la mine.

Il est conclu dans la deuxième étude que la rentabilité économique du projet subit davantage l'effet des fluctuations des cours des métaux que celui des taux de variation similaires des coûts en capital et frais d'exploitation.

Mise en valeur future de Rosia Montana

Les première et deuxième études présentent à la société deux scénarios de mise en valeur différents pour le projet Rosia Montana et fournissent à la société la base pour commencer une analyse de la taille optimale et de la méthode de minage pour la mise en valeur ultime de Rosia Montana.

Des niveaux de débits optimums, des sites pour les installations de gestion des rebuts alternatifs potentiels, des scénarios de minage à forfaits, de la capacité d'emprunt du projet de même qu'une variété d'autres études destinées à optimiser l'approche de mise en valeur ultime de Gabriel constituent une partie intégrale de cette analyse. Gabriel s'attend à ce que cette analyse soit complétée d'ici la fin de l'année.

Cette analyse sera suivie d'une décision quant à la production, du début du processus de relocalisation de réinstallation des commu??? dans la région de Rosia Montana qui seront touché(e)s par la mise en valeur ultime de la mine, de l'acquisition de terrains se reportant à cette relocalisation, de même que des travaux techniques de base et du financement de la dette du projet.

**Rubrique 6. Recours au paragraphe 85 2) de la loi intitulée *Securities Act* (Colombie-Britannique) ou
recours au paragraphe 118 2) de la loi intitulée *Securities Act* (Alberta) ou
recours au paragraphe 75 3) de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario) ou
recours à l'Instruction canadienne N° 40 (Yukon) ou
recours au paragraphe 73 de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec)**

Sans objet.

Rubrique 7. Information omise

Sans objet.

Rubrique 8. Membre de la haute direction

Le membre de la haute direction de l'émetteur nommé ci-dessous est renseigné sur le changement important et la Commission peut communiquer avec lui au numéro et à l'adresse indiqués :

Frank D. Wheatley, vice-président et chef du contentieux
110 Yonge Street
Bureau 1501
Toronto (Ontario)
M5C 1T4

TÉLÉPHONE : (416) 955-9200

Rubrique 9. Déclaration du membre de la haute direction

Le texte qui précède constitue une description fidèle du changement important dévoilé dans le présent avis.

FAIT à Vancouver (Colombie-Britannique), le 9 novembre 2001.

“ Frank D. Wheatley ”

Frank D. Wheatley, vice-président et chef du contentieux